

## **Mairie de Saint-Beauzire (43100)**

### **COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du**

#### **LUNDI 19 OCTOBRE 2020 :**

##### Ordre du Jour :

- Délibérations délégations
- Demande de subvention Fonds 199
- Délibération interdiction des travaux de voirie quand la Commune y a effectué des aménagements.
- Délibération Abribus
- Questions diverses

##### **Séance du 19 octobre 2020 :**

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le lundi 12 octobre 2020.

Le lundi 19 octobre 2020 à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie.

##### Étaient présents : 8

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; M. Raymond LAPIROT ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; Mme Ingrid MAZIN ; M. Jean Louis POUGNET et Mme Cyrielle VALLEIX.

##### Étaient absents : 3

M. Fabrice MOULIN (excusé)

Mme Gwladys ERAGNE et M. Vincent STOQUE

La séance a été tenue en présence du public.

La séance a été ouverte par M Alain MARCHAUD, maire, qui, après en avoir fait l'appel a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance. Mme Ingrid MAZIN est volontaire pour assurer cette fonction.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Commission dénomination rues des villages.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## I / Délibérations délégations :

M Alain MARCHAUD indique que la délibération prise au précédent conseil concernant les délégations aux maires est à annuler pour en reprendre une nouvelle. En effet, il faut soit enlever la mention « dans la limite fixée par le Conseil Municipal » soit définir pour chaque article un montant maximum. La proposition est de supprimer la mention.

**Délibération acceptée à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

## II / Demande de subvention Fonds 199 :

Monsieur le Maire précise que son souhait concernant l'entretien des voiries est d'effectuer celui-ci village par village. Cependant afin de ne pas perdre la DETR demandée par le précédent conseil il est nécessaire que les travaux soient effectués selon la demande initiale. Afin de compléter le financement de ces travaux, une délibération est nécessaire afin d'effectuer la demande du fond 199 (20000€).

**Délibération acceptée à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

## III / Délibération interdiction des travaux de voirie quand la Commune y a effectué des aménagements :

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de prendre une délibération interdisant les travaux (pendant 5 ans) sur les voiries qui ont été refaites. Cependant, suite aux débats qui ont mis en avant les avantages et les inconvénients de la prise de cette délibération, le Conseil décide de ne pas la voter ce jour.

## IV / Délibération Abribus :

Monsieur le Maire indique que la région finance les abribus. Il reste à charge le socle béton nécessaire à la pose ainsi que l'entretien courant de chaque abribus. La demande initiale est prévue pour 3 abribus cependant suite aux débats la demande se portera finalement sur 4. Le conseil se prononce sur le type d'abribus (type rural). Il est alors demandé une délibération afin de déposer une demande de 4 abribus auprès de la région.

**Délibération acceptée à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

## V / Commission dénomination rues des villages :

Monsieur le Maire présente les noms de rues retenues par la commission adressage sur proposition des habitants des communes. Un nom de rue est changé car il est déjà attribué à une rue du bourg. Il est demandé au conseil de voter concernant les propositions de noms.

**Propositions acceptées à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

## VI / Questions diverses :

Adressage du bourg : Concernant l'adressage du bourg qui a déjà été effectué, Monsieur Pascal MANSION demande s'il y a la possibilité de revenir sur notamment un nom celui de « la place du monument aux morts ». L'avis des habitants de cette place va être demandé et s'ils le souhaitent la place sera rebaptisée.

Devis : Différents devis ont été demandés : un pour le volet roulant qui sépare la salle polyvalente de la mairie et un pour un photocopieur pour l'école.

Page Facebook : Il est confirmé que la création de la page Facebook de la commune se fera avec l'adresse mail actuelle de la mairie.

La séance est levée à 21h40